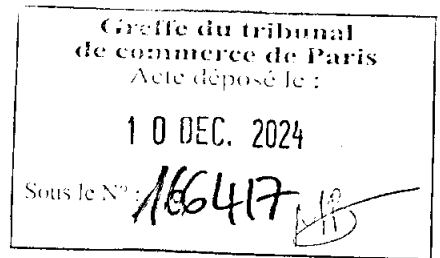


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 10/12/2024 - 166417 - 1998 B 01457 - 415 280 627 - VIALIFE



Société Anonyme au capital de 228 000 €
Siège social : 7 Impasse Marie-Blanche – 75018 Paris
RCS PARIS B 415 280 627

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 2 septembre 2024, les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par tous les actionnaires présents en entrant en séance.

Monsieur Vincent Mareine, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe GUILLOUX, administrateur de la société VIALIFE, est appelé comme secrétaire de la séance.

Monsieur Vincent MAREINE est désigné scrutateur.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents possèdent les actions permettant à l'assemblée générale régulièrement constituée de valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les pièces justifiant de la convocation légale des actionnaires et du commissaire aux comptes ;
- La feuille de présence de l'Assemblée ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2024 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Les rapports des commissaires aux comptes ;
- Le projet de résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le Président déclare que les comptes annuels et généralement tous les documents devant, d'après la législation sur

les sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social.

Le Président rappelle ensuite que les actionnaires sont convoqués aux vues de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport général du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- ✓ Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- ✓ Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 8 juillet 2024 notamment en ce qui concerne l'affectation du résultat, la demande d'approbation desdits comptes et de l'ensemble des conventions réglementées ;
- ✓ Renouvellement des mandats d'administrateur pour Monsieur pour Monsieur Maxime BONIN et Monsieur Vincent MAREINE ;
- ✓ Quitus aux administrateurs ;
- ✓ Questions diverses.
- ✓ Pouvoirs ;

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée le Président ouvre la discussion.

Personne n'ayant de question, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 mars 2024 et sur les comptes dudit exercice et, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution. — L'assemblée générale décidera, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat bénéficiaire de 341 081€ pour l'exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, sur le compte « report à nouveau » : Le compte « report à nouveau » fera donc ressortir un solde de 564 327 euros.

Parallèlement, l'assemblée propose la Distribution d'un dividende de 1 € par action soit un montant de 400 000 € (400 000 actions * 1 € incluant les actions auto-détenues). Soit hors titres auto-détenus par VIALIFE : 395 922 € = (400 000 actions - 4078 actions auto détenues) * 1 €.

Après versement du dividende, sur proposition du conseil d'administration, au titre de l'exercice clos au 31 mars 2024 :

- Le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 168 405 € (564 327 € - 395 922 €)
- Le compte « réserve légale » présente un solde créditeur de 22 800 €
- Capital : 228 000 €

Le montant des capitaux propres se montera à 419 205 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution. — Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, prévu à L.225-38 du code de commerce, l'Assemblée Générale approuve l'ensemble des conventions réglementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution. — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité d'administrateur en qualité d'administrateur conformément à l'article 16 des statuts de la Société, **Monsieur Maxime BONIN et Monsieur Vincent MAREINE** pour un mandat d'une durée de six (6) ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2030

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution. — Les actionnaires donnent quitus aux administrateurs de la gestion de la société VIALIFE.

Sixième résolution. — L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

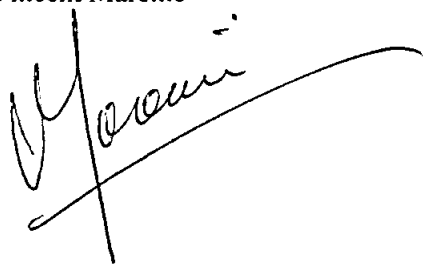
Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le membre du bureau.



Le Président

Monsieur Vincent Mareine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mareine', written over a horizontal line that extends to the right.

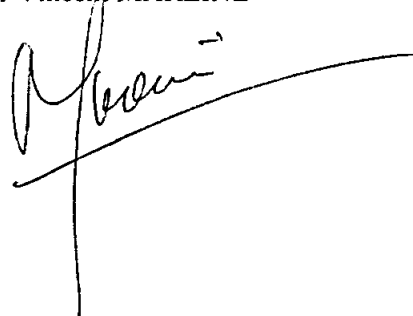
Le secrétaire

Monsieur Philippe GUILLOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guilloux', written over a horizontal line that extends to the right.

Le Scrutateur

Monsieur Vincent MAREINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mareine', written over a horizontal line that extends to the right.